

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



INTERVENTION DE

*Son Excellence Monsieur Alexis THAMBWE-MWAMBA
Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux*

**16ème SESSION DES ETATS PARTIES DE LA COUR PENALE
INTERNATIONALE**

New York, LE 06 décembre 2017

(A Vérifier à l'Audition)

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AUPRES DES NATIONS UNIES
866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017
Tel: 212-319-8061, Fax: 212-319-8232

Monsieur le Président de l'Assemblée des Etats Parties,

Mesdames, Messieurs,

Distingués Participants,

Je dois, pour la République Démocratique du Congo et son Président, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, au nom duquel j'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole, féliciter les organisateurs de cette Seizième Session pour la manière dont ils ont préparé la présente Assemblée des Etats Parties.

J'adresse ensuite les salutations chaleureuses de la RDC, mon pays, à tous les Participants et vous félicite, Monsieur le Président SIDIKOU KABA, pour la qualité du travail que vous avez abattu durant votre mandat, en un moment particulièrement difficile de l'histoire de la Cour, alors que celle-ci a été secouée par le vent de retrait qui a tenté certains pays.

Il reste à espérer, Monsieur le Président, que votre expérience et votre expertise seront d'un grand apport pour l'Assemblée des Etats Parties du Statut de Rome.

Je voudrais également saluer et féliciter chaleureusement le nouveau Président, Monsieur O-GON KWON, ainsi que tous les membres de son Bureau pour leur brillante élection. Je leur souhaite un fructueux mandat pour les trois années à venir.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo, mon pays, a toujours soutenu les principes et les objectifs contenus dans le Statut de Rome à travers notamment une coopération active et exemplaire avec la Cour.

Et je saisis l'opportunité de cette adresse pour réaffirmer que mon pays est et restera membre à part entière du Statut de Rome, en dépit de tous les griefs articulés contre la Cour Pénale Internationale.

C'est ici, je crois, le lieu d'exhorter la Cour à dissiper le sentiment, hélas largement répandu, selon lequel elle a été instituée par les puissants pour brimer les Etats faibles. La CPI doit en effet offrir toutes les garanties de bon fonctionnement qui permettent de restaurer sa crédibilité ainsi que le respect des principes cardinaux d'universalité et de complémentarité, de manière à agir en faveur d'une justice pénale internationale juste, équitable, transparente, débarrassée de tout soupçon de déviation politique, de partialité et de justice à sens unique incarnant les intérêts des puissants au préjudice des faibles.

C'est également à ce titre, Monsieur le Président, que la République Démocratique du Congo souhaite vivement l'adoption, au cours de la présente Session, par tous les Etats Parties, des amendements de KAMPALA en faveur de la répression par la Cour Pénale Internationale du crime d'agression, gage d'une cohabitation pacifique entre les Etats.

Monsieur le Président,

J'estime qu'une justice sans prise en compte des victimes est une justice incomplète, qui laisse perplexe. Aussi est-ce avec beaucoup d'enthousiasme que la RDC a favorablement accueilli l'idée de la mise en place du Fond et de l'adoption d'un plan ad hoc pour l'indemnisation des victimes, et salue les ordonnances qui ont été prises à cet effet par la Cour dans les différentes affaires en faveur des victimes.

Ici encore, la République Démocratique du Congo entend apporter toute sa collaboration en vue d'une réparation adéquate des victimes.

Mesdames, Messieurs,

Merci pour votre aimable attention.